

représentée (imprimée à Dijon, en 1829, in-8°). Quelques poèmes historiques ou moraux, des élégies, des épitres, le tout dans ce style tempéré qui déploie plus d'agilité que de franchise, plus de malice que d'esprit, plus de déclamation, plus d'art, plus d'adresse que d'émotion, que d'observation vraie, que d'élévation et de sincérité : voilà Brifaut. Voltairien, non par le fond, mais par la forme, il taille beaucoup de ses tragédies sur le patron romanesque d'*Alzire* et de *Sémiramis*, et quelques-uns de ses contes ont un air de parenté malicieuse avec *Gertrude* et les *Trois manières*. Poète prudent et d'ailleurs recherché, caressé, fêté par le faubourg Saint-Germain, Brifaut s'est toujours prudemment gardé de pousser la philosophie jusqu'à l'incrédulité. Continuateur de la tradition classique, admirateur des formes vieilles, les épigrammes des hommes nouveaux ne l'ont pas décidé à renouveler son vêtement de l'autre siècle : peut-être a-t-il craint de paraître gauche en changeant de costume. Causeur aimé des salons aristocratiques, délicat conteur d'anecdotes, esprit gracieux distillant finement l'allusion, il savait bien qu'on ne faisait cercle autour de lui que parce qu'il adorait les dieux de ses admirateurs. Il aurait perdu, à se jeter dans la lutte, son existence quasi princière, les louanges féminines, les applaudissements de certaine petite Eglise catholique, académique et monarchique. Les puerilités, les regrets, les vains espoirs d'une caste, passionnaient seuls ce fils d'artisan que l'énervante atmosphère du grand monde grisait. Il réduisit son talent à la taille de ceux qui le comblaient ; il mit des rubans à sa lyre, qui eût pu chanter la liberté et qui s'éteignit peu à peu dans un nuage de poudre, prenant la rue du Bac pour la France tout entière et les approbations de quelques vieilleries momifiées pour le bruit de la gloire. Lorsqu'il mourut, de toutes parts on s'écria, comme à la mort de Baour-Lormian : « Encore vivant ? » Ce fut là l'oraison funèbre de l'auteur de *Ninus*. Il eût pu, en puisant aux sources fécondes de cette révolution qui avait été sa mère et sa nourrice, donner à la postérité autre chose qu'un profil à demi effacé, bon à peindre sur la tabatière d'une marquise nonagénaire.

En résumé, Brifaut, d'une naissance prolétaire, que la nature avait comblé de dons charmants, fut toute sa vie un homme de composition, la pire espèce de toutes. La postérité le lui rend avec usure ; personne aujourd'hui ne parle de Brifaut, personne ne connaît Brifaut, personne ne s'inquiète de l'académicien Brifaut : *Requiescat in pace*.

BRIFE s. f. (bri-fe — autre forme du mot BRIDE). Pop. Gros morceau de pain.

— Par ext. Appétit goulu : *Quelle BRIFE !*

— Econ. rur. Redoublement d'appétit chez le ver à soie, aux approches de sa transformation.

BRIFER v. a. ou tr. (bri-fé — rad. *brife*). Pop. Manger goulument, gloutonnement : *Oh ! le bon appétit, voyez comme il BRIFE !* (Du Pail.)

Par le bon accueil de mon père,
Et par sa table où tu fis chère,
Trinquas et brifas tout ton soûl...
(*Continuateur du Virgile de SCARRON.*)

— Fam. Froisser, gaspiller du linge, une étoffe : *Cette femme BRIFE toutes ses robes*. C'est probablement une forme populaire de FRIPPER.

BRIFEUR, EUSE s. (bri-feur, eu-ze — rad. *brifer*). Pop. Celui, celle qui brife, qui mange avec avidité ; glouton.

BRIFAULT (Eugène), littérateur français, né vers 1794, mort à Charenton en 1854. Après avoir débuté comme critique dramatique dans le journal le *Temps*, il collabora successivement au *Figaro*, au *Sicéle*, au *Coraire*, au *Dictionnaire de la conversation*, écrivit le *Viveur* pour l'ouvrage intitulé : *les Français peints par eux-mêmes*, et publia, sous le titre d'*Histoires contemporaines*, un recueil périodique de nouvelles littéraires. On doit également à Briffault, qui mourut fou à Charenton, de spirituelles physiologies : *Paris dans l'eau*, *Paris à table*, et le *Secret de Rome au XIX^e siècle, mystères, types, mœurs et abus du clergé catholique* (1845, 1 vol. in-8°).

BRIFIDANGE s. f. (bri-fi-dan-je). Hortie. Variété du poire.

BRIFIER s. m. (bri-fié). Techn. Bande de plomb qui fait partie de l'enfaimement d'un bâtiment couvert d'ardoise.

BRIG s. m. (brigh). V. BRICK.

BRIG ou **BRIEG**, petite ville ou bourg de Suisse, cant. du Valais, ch.-l. du diocèse de ce nom, à 45 kilom. E. de Sion, dans l'angle formé par le confluent du Rhône et de la Saline ; 721 hab. cathol. Petit commerce de transit. Le 11 mai 1799, les Français combattirent à Brig les Autrichiens descendus du Simplon. La situation pittoresque de Brig, à 2,180 pieds au-dessus du niveau de la mer, suffirait à elle seule pour attirer l'attention des touristes, dans un pays où les points de vue remarquables abondent. Brig semble fermer du côté de l'E. cette magnifique vallée du Valais, qui court pendant plus de trente lieues entre des roches sourcilieuses et escarpées. A cet endroit, l'horizon s'élargit, et c'est un curieux spectacle que de voir, perdus dans cette immense solitude, ce bourg aux toits surmontés de globes de fer-blanc, sur lesquels les neiges éternelles

versent de pâles et mélancoliques reflets. Deux diligences traversent chaque jour Brig pour se rendre en Italie par la belle route du Simplon, qui part de cette petite ville.

BRIGA, nom latin de Brieg, ville de Silésie.

BRIGA (Melchior DELLA), mathématicien italien, né en 1686 à Césène, mort à Sienne en 1749, entra dans l'ordre des jésuites et professa la philosophie et la théologie à Florence et à Sienne. Ses principaux ouvrages sont : *Sphæra geographica paradoxa* (Florence, 1721) ; *Philosophiæ veteris et novæ concordia* (1725) ; *Scientia eclipsium* (Rome, 1744-1747, 4 vol. in-4°).

BRIGADE s. f. (bri-gha-de. — Gêbelin fait venir ce mot de l'italien *briga* ou de l'espagnol *brega*, dispute, combat ; ou du vieux mot espagnol *briga*, qui signifiait assemblée. Cette dernière opinion est la plus vraisemblable, et sert à expliquer le mot français *brigade* et le mot italien *brigante*, factieux, *brigata*, tourbe, peuple, populace. L'*Encyclopédie* tire brigade du bas latin *briga*, intrigue. D'Espagnac prétend le retrouver dans le celtique *bridg* ou *brag*, qui signifiait ville ; cette dernière opinion est fort contestable. — Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre*. Art milit. Corps de troupes composé de deux régiments : **BRIGADE d'infanterie**, de **cavalerie**. **Général de BRIGADE**. La **BRIGADE du général Menou** fut lancée au pas de course contre la position de Cavriana. (A. Humbert.)

Ça, marquis de Nangis, quelle est cette brigade ?
Sommes-nous assiégés ? V. HUGO.

■ Signifiait autrefois Escouade de cavaliers. — **Demi-brigade**. Nom que l'on a donné autrefois à chacun des deux régiments composant une brigade. ■ **Brigade d'artillerie**. Corps de vingt bouches à feu avec servants et matériel.

— Par anal. Troupe de gendarmes obéissant à un chef immédiat appelé **brigadier**. *Conduire un déserteur de BRIGADE en BRIGADE*. *Le bourg de Sévres est la résidence d'une BRIGADE de gendarmerie*. (Dulaure.) ■ Troupe d'hommes de police sous un chef immédiat : *Brigade de sergents de ville*. *Brigade de sûreté* : *Il est difficile à un malfaiteur d'échapper longtemps aux recherches de la BRIGADE DE SÛRETÉ*.

— Par ext. Troupe d'ouvriers travaillant ensemble sous la surveillance d'un chef : **BRIGADE de cantonniers**. **BRIGADE de balayeurs**. **BRIGADE de calfats**, de charpentiers.

— Général. Troupe, bande, réunion d'hommes ou de femmes : *Et notre dialogue était bientôt couvert par les acclamations de toute la BRIGADE joyeuse qui dansait autour d'elle en chantant*. (Ch. Nod.) *Quiconque la remarquait et cherchait à se faire remarquer par elle était noté et enrôlé d'avance dans la BRIGADE de ses favoris ou de ses protégés*. (G. Sand.)

Soit que sur le bord de la Seine
Notre brigade se promène,
Ou que nous demeurions chez nous,
A toute heure on parle de vous.

VOITURES.

— Ponts et chauss. Circonscription de route formée des cantons placés sous la surveillance d'un cantonnier chef : *Chaque BRIGADE se compose de cinq cantonniers et d'un cantonnier chef*.

— Eaux et for. **Brigade forestière**, Corps de trois à cinq gardes obéissant à un chef.

— Encycl. Art milit. Le mot *brigade* a eu plusieurs significations. Il a d'abord désigné une troupe de soldats, quel qu'en fût le nombre, depuis deux ou trois hommes jusqu'à un corps d'armée. Sous le règne du Béarnais, la gendarmerie était partagée en *brigades* de vingt-cinq hommes. En 1635, le roi Louis XIII défendait aux maréchaux de Brézé et de Châtillon de diviser l'armée en deux *brigades*. « On voit, dans Delafontaine, dit le général Bardin, qu'on prenait quelquefois le mot *brigade* pour le mot *ligne tactique*. L'armée est divisée quelquefois en deux *brigades*, savoir : avant-garde et bataille ; quelquefois en trois *brigades*, savoir : avant-garde, bataille et arrière-garde. Chaque *brigade* est composée d'artillerie, cavalerie, infanterie. »

Brigade, pour la cavalerie, voulait dire la plus faible fraction de l'arme, c'est-à-dire une escouade commandée par un caporal, un brigadier. De nos jours encore, une *brigade* de gendarmerie est l'ensemble de cinq ou six gendarmes, logés dans le même local, et sous les ordres d'un sous-officier ou d'un brigadier. Quand un vagabond ou un prisonnier quelconque est dirigé vers une prison, il *voage de brigade en brigade*, c'est-à-dire que chaque *brigade* le conduit jusqu'à ce qu'elle l'ait remis à la plus proche *brigade*, sur le chemin que l'on a à parcourir.

La grande *brigade* était commandée par un brigadier, officier supérieur dont le grade équivalait à peu près à celui de général. Puy-ségur, qui servait sous Louis XIV et sous Louis XV, appelait *brigade* d'infanterie l'ensemble de huit bataillons, et *brigade* de cavalerie la réunion de huit escadrons. Dans les régiments de Maurice de Saxe, une *brigade* était une compagnie. La *brigade* des grenadiers de France formait un bataillon de douze compagnies. La *brigade* de maréchaussée n'était qu'un poste de deux cavaliers.

Gustave-Adolphe est l'inventeur des bri-

gades d'armée, des *brigades* actives (1630). Il accoupla ses régiments d'infanterie. Turénne, à son exemple, créa des *brigades* de 3 à 4,000 hommes. La *brigade* de la milice anglaise est commandée par un général-major, et formée de deux, trois ou quatre bataillons, sous les ordres d'un général-major. Ces *brigades* n'existent qu'en campagne. « L'ordonnance de composition de 1788, dit encore Bardin, essayait d'instituer en temps de paix le service par *brigades*, sous forme permanente ; elle divisait l'armée française en cinquante-deux *brigades*... Cette formation tant blâmée alors a réussi en divers services étrangers. »

Nous avons eu aussi des *brigades* d'artillerie, qui ont remplacé, en 1758, les bataillons d'artillerie : elles se composaient de huit compagnies. L'ordonnance du 13 août 1765 changea ces *brigades*-bataillons en deux régiments de deux bataillons chacun. Les *brigades* d'artillerie n'existent plus depuis 1791.

On distingue de nos jours la *brigade d'infanterie*, la *brigade de cavalerie* et la *brigade mixte*. Ces *brigades* sont commandées par un général de *brigade*. La *brigade d'infanterie* comprend deux régiments d'infanterie, le plus souvent, quelquefois trois, ou deux régiments d'infanterie et un bataillon de chasseurs. La *brigade de cavalerie* est formée par deux ou trois régiments de cavalerie. Les *brigades mixtes*, généralement destinées au service des avant-postes, des détachements, contiennent de la cavalerie légère, un ou deux régiments ; de l'infanterie légère, un bataillon de chasseurs ; de l'artillerie, une batterie ; du génie, une compagnie de sapeurs. C'est un petit corps qui peut se mouvoir avec rapidité. Il n'existe pas de tactique écrite pour la *brigade*, pas d'école de *brigade*.

— **Demi-brigade**. Les *demi-brigades* ont remplacé, en 1793, les régiments d'infanterie : elles se composaient, comme ces derniers, de trois bataillons. « Leur désignation, dit Bardin, eût pu être plausible, si la loi n'eût pas laissé subsister les régiments de cavalerie pendant toute la guerre de 1792, et si elle n'eût pas prononcé qu'un chef de *demi-brigade* s'appellerait chef de *brigade*. »

Les *demi-brigades* ont rendu un grand service à cause de la manière dont on les composait : deux bataillons de volontaires, de citoyens, et un bataillon d'anciens fantassins. Elles ont facilité, opéré le mélange du peuple et de l'ancienne armée. C'est aux *demi-brigades* que l'on doit la création d'un grade très-utile dans l'armée, celui de chef de bataillon. Les *demi-brigades*, qui se sont tant distinguées dans les guerres de la République, furent remplacées à leur tour par les régiments d'infanterie, en vertu du décret du 1^{er} vendémiaire an XII. La plus célèbre de toutes les *demi-brigades* est la trente-deuxième, dont le drapeau a flotté sur tous les champs de bataille d'Italie et d'Egypte. Chaque *demi-brigade* avait un drapeau, sur le fond blanc duquel le bleu et le rouge étaient disposés de façons différentes. Tous avaient pour emblème le faisceau surmonté d'un bonnet tricolore.

Le peuple connaît bien cette trente-deuxième *demi-brigade*. Darcier l'a mise en musique et a chanté son histoire, dont M. Ch. Gilie a composé les paroles. C'est de la poésie un peu familière, un peu prosaïque, mais les sentiments ne le sont pas. La voici dans son entier :

Racontez-nous encore l'histoire
Du corps où vous avez servi.
— Mes petits-fils, je suis ravi
De vous rafraîchir la mémoire.
Pleins d'une jeune ardeur ;
Ah ! répétez en chœur
Ce vieux refrain que j'aime
En avant, la trente-deuxième !
La trente-deuxième, en avant !
La France un jour fut envahie ;
En Lorraine on vit les Prussiens,
Et tous nos jeunes citoyens
Accouraient venger la patrie ;
Un bataillon passa,
Mon père m'embrassa,
Puis m'enrôla lui-même.
En avant, la trente-deuxième !
La trente-deuxième, en avant !
A mon premier jour de bataille,
Je n'étais pas fort aguerri ;
Mais de ma peur bientôt guéri,
Je fredonnai sous la mitraille.
Bref, je pris goût au feu.
Ce jour-là, sous le feu
Je reçus mon baptême.
En avant, la trente-deuxième !
La trente-deuxième, en avant !
En Italie, en Allemagne,
On vit flotter nos étendards.
Les villes ouvraient leurs remparts,
Quand nous entrions en campagne.
Prodiges étonnants !
Sur les fronts rayonnants
La joie était extrême.
En avant, la trente-deuxième !
La trente-deuxième, en avant !
Mais, comme en l'an quatre-vingt-treize,
Des rois que jadis nous battions
Voulaient du rang des nations
Rayer la nation française,
Ce n'est plus l'empereur,
C'est le roi, c'est l'honneur,
Notre cause est la même.
En avant, la trente-deuxième !
La trente-deuxième, en avant !

— Admin. municip. Dans tout Etat civilisé, il faut que les citoyens et les propriétés jouissent de la plus grande sécurité. De là le besoin d'une police. Les institutions les plus utiles ont souvent puisé leur origine à une source impure. Telle est l'histoire de la *brigade de sûreté*, établie à la préfecture de police de Paris, histoire dont nous empruntons les éléments au *Monde des coquins*, de M. Moreau-Christophe. François Vidocq, d'Arras, condamné à huit ans de fers et à six heures d'exposition publique pour complicité de faux dans un passe-port, s'était évadé du bagne et avait été repris, puis enfermé à Bicêtre, où il attendait en 1810 le départ de la chaîne qui devait le reconduire à Brest.

C'est alors que germa dans son esprit la première idée de la *brigade de sûreté*, et il l'exposa aussitôt dans un rapport adressé par lui au préfet de police, baron Pasquier, rapport basé sur cet axiome de son cru : *Pour découvrir les voleurs, il faut soi-même avoir été voleur*. L'idée parut bonne au préfet de police, et Vidocq fut transféré à la Conciergerie afin d'en essayer l'application sur ses compagnons de captivité, auxquels il eut bientôt arraché tous leurs secrets, grâce à sa profonde connaissance des habitudes des voleurs, de son habileté et de son insinuant hypocritisme. Il fut alors rendu à la liberté et se composa une escouade de cinq ou six agents, choisis parmi d'anciens voleurs, avec l'aide desquels il découvrit un grand nombre de libérés en rupture de ban. Devenu agent politique à la rentrée des Bourbons, Vidocq ne reprit activement son service de police qu'en 1817. A cette époque, on lui donna douze agents pour faire la chasse aux voleurs, et ce nombre fut porté à vingt-huit en 1821 par le préfet de police Delavau. C'est seulement à partir de cette année que la *brigade de sûreté* fut réellement constituée, avec Vidocq pour chef, et elle ne tarda pas à devenir la terreur des malfaiteurs de toute espèce qui infestaient alors la capitale ; c'est alors aussi qu'elle fut désignée par eux sous le sobriquet de *la rousse*, par allusion soit au renard, dont le poil est roux, ou à Judas, le traître, dont les cheveux étaient roux, ou à la lune rousse, la plus redoutée de toutes, ou enfin, et c'est cette dernière hypothèse nous paraît la plus vraisemblable, à Vidocq lui-même, qui avait également les cheveux roux. Quoi qu'il en soit, le sobriquet lui est resté. Ces fonctions de Vidocq, chef de la *brigade de sûreté*, durèrent jusqu'en 1827 ; mais la *brigade de sûreté*, ainsi recrutée et composée, fut maintenue jusqu'à la fin de l'année 1832. Le 15 novembre, M. Giquet, alors préfet de police, ordonnait la dissolution de la célèbre *brigade* et sa réorganisation sur de nouvelles bases. Ces bases n'étaient autres que l'assise sur laquelle repose aujourd'hui toute la valeur de ce service important, c'est-à-dire l'exclusion, de la *brigade*, de tout individu ayant subi une condamnation quelconque, même la plus minime, ce qui ne permet plus de dire, comme autrefois :

La des fripons gages surveillent leurs complices,
Et le repos public est fondé sur les vices.

Toutefois, bien que la *brigade de sûreté* ne compte plus aujourd'hui officiellement que des hommes qui n'ont à leur dossier aucun antécédent judiciaire, il n'en est pas moins vrai que la *brigade de sûreté* se sert parfois de forçats libérés comme indicateurs. D'un autre côté, il peut arriver que, sans avoir subi aucune condamnation, on ne soit pourtant pas la *crème* des honnêtes gens. Il n'est pas rare qu'un agent de la *brigade de sûreté* soit expulsé du territoire de l'empire par mesure administrative, sans autre forme de procès. C'est que cet agent s'est servi de sa *carte* pour des intérêts tout autres que ceux de la morale. Constatons, en terminant, que le public, à tort ou à raison, méprise les agents qui composent la police secrète, et les flétrit du nom de *mouchards*, ou par abréviation *mouches*. Ce mépris a sans doute son origine et son explication dans les fonctions mêmes des hommes de police, obligés d'user constamment de ruses et d'embûches. La flétrissure infligée en masse aux *brigades* de la police secrète n'en est pas moins injuste ; car on y rencontre des hommes intègres et éminemment utiles.

BRIGADELLE s. f. (bri-gha-dè-le — dim. de *brigade*). Petite brigade, petite troupe d'hommes armés : *On mande de Naples que la BRIGADELLE Cialdarelli a passé à Garibaldi*. (Journ.)

BRIGADIER s. m. (bri-ga-dié — rad. *brigade*). Chef d'une brigade : *Un BRIGADIER de cavalerie. Des ouvriers travaillant sous la surveillance de leurs BRIGADIERs*. ■ Se dit plus particulièrement du chef d'une brigade de gendarmerie :

Brigadier, répondit Pandore,
Brigadier, vous avez raison.
GUST. NADAUD.

(Ce dernier vers, qui se prononce le plus souvent à l'alsacienne : *Brigatier, fous affre rison*, a passé en proverbe, et sert à exprimer le respect aveugle à l'égard d'un supérieur. L'application en est toujours plaisante.)

— Art milit. **Brigadier des armées du roi**, Officier supérieur dont le grade tenait le milieu entre ceux de colonel et de maréchal de camp. Est encore employé dans ce sens dans l'armée d'Espagne. ■ **Brigadier haut-le-pied**, Officier dont le grade n'existo que dans les